

Projet de LGV Bretagne – Pays de la Loire

Comité de pilotage du 4 novembre 2010 à Rennes

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le comité de pilotage des études du projet de ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire (LGV BPL) s'est réuni le 4 novembre 2010 à la préfecture de la région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Claude LIEBERMANN, Ingénieur général des Ponts et Chaussées, en présence des préfets concernés, des vice-présidents chargés des transports des régions Bretagne et Pays de la Loire et des responsables de Réseau Ferré de France.

Le comité de pilotage a pris connaissance avec satisfaction de l'avancement de la procédure de dévolution du contrat de partenariat du projet. Suite à la remise des offres initiales en décembre 2009, à leur analyse détaillée et à une phase de négociation, les trois candidats, l'entreprise Eiffage et les deux groupements constitués autour de Bouygues et de Vinci, ont remis une offre finale le 13 octobre 2010 ; RFF procède à leur analyse en vue de la désignation du partenaire pressenti début 2011. La réalisation de la *virgule de Sablé*, inscrite en tranche conditionnelle et dont la mise à l'enquête publique préalable à la DUP devrait avoir lieu en fin d'année, pourrait intervenir en complément de la ligne à grande vitesse, une fois son financement finalisé à l'issue des discussions en cours.

Parallèlement, les discussions se poursuivent avec la mission de financement, coprésidée par M. Benoît WEYMULLER, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et M. Pierre-François COUTURE, Contrôleur général des Finances, **pour la mise au point de la convention de financement** entre les cofinanceurs publics (Etat, collectivités, RFF), et dont la signature doit précéder celle du contrat de partenariat.

Le comité de pilotage a souligné **le bon avancement général des études et des procédures préalables**, de manière à respecter les objectifs de délais fixés. Il a noté le bon avancement de **l'action foncière** et de la mise en œuvre des processus d'indemnisations (réserves foncières agricoles, acquisitions d'habitations, exploitations agricoles ou autres activités...) nécessaires à la réalisation de la ligne. Cette action sera poursuivie activement jusqu'à la notification du contrat de partenariat ; les premières conventions portant sur des travaux préparatoires de **déviations de réseaux gaz** ou les raccordements au **réseau électrique Haute Tension** ont été signées et les premiers travaux engagés. Les procédures d'**aménagement foncier** se poursuivent également sous le pilotage des Conseils Généraux ; la phase de classement des terres est en voie d'achèvement. Les études détaillées menées par la SNCF pour les jonctions aux lignes existantes se poursuivent, dans le cadre d'une convention de mandat.

La **campagne d'archéologie préventive** a été lancée en novembre 2009 et se poursuit actuellement, après passation d'une convention cadre avec l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

Le projet de LGV Bretagne-Pays de la Loire figure dans le programme de 2000 km de lignes ferroviaires nouvelles à grande vitesse à lancer d'ici 2020 défini dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. D'une longueur de 214 km entre Le Mans et Rennes pour un coût prévisionnel de 3 400 M€ courants, il est le prolongement, en direction de la Bretagne et des Pays de la Loire, de la LGV Atlantique mise en service en 1989.

Cette ligne nouvelle permettra de gagner 37 minutes sur les liaisons entre Paris et Rennes et, au-delà, avec l'ensemble de la Bretagne occidentale jusqu'à Saint-Malo, Brest et Quimper, 22 minutes pour Laval et 8 minutes pour Angers, Nantes et les territoires situés au-delà. Elle apportera ainsi une contribution majeure à la réduction à terme du temps de parcours entre Paris et Brest ou Quimper. La virgule de Sablé permettrait quant à elle un gain de temps très significatif sur des trajets tels que Rennes-Angers et Laval-Nantes.

La LGV Bretagne-Pays de la Loire constitue, avec l'amélioration des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper, le projet "Bretagne à Grande Vitesse", soutenu en Bretagne dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et du Programme Opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), et qui vise à mettre à terme Brest et Quimper à 3 heures de Paris.